

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 13 (1986)
Heft: 1

Artikel: Politique d'asile en Suisse : la tradition humanitaire mise à l'épreuve
Autor: Benaoun, Danielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La tradition humanitaire mise à l'épreuve

En 1985, la question des requérants d'asile est devenue, en Suisse, le problème de politique intérieure le plus brûlant – même si le nombre des réfugiés représente moins de un pourcent de la population. Danielle Benaoun, journaliste libre, évoque les causes et l'évolution de cette situation.

Un grand Noir assis dans une baignoire dévorant un sandwich en forme de Suisse: voilà l'une des caricatures du carnaval de Fribourg en 1984 – «non pas dirigée contre les réfugiés et les Nègres», commente le groupe qui a réalisé cette «plaisanterie». Ils ont, en fait, choisi un Noir dans une baignoire «parce qu'il symbolise tout à fait l'étranger et nous voulons dire par là qu'il y a beaucoup trop d'étrangers qui ne s'adaptent pas à nos usages.»

La baignoire: symbole de la barque que beaucoup de Suisses estiment pleine...

Submergé de demandes

Il y a en Suisse, en 1985, 32 000 réfugiés reconnus comme tels et quelque 25 000 dont la demande est à l'examen. Ensemble, ils forment moins de 1% de la population du pays.

Depuis quelques mois, cependant, leur présence échauffe les esprits et fait la «une» des journaux. A tous les échelons, politiques et autorités tiennent des séances spéciales. Les causes de cette situation sont multiples. Au milieu des années septante se sont mis en branle des mouvements que personne n'a vraiment pris au sérieux. Jusqu'en 1981, la Suisse ouvre largement ses portes aux réfugiés indochinois, les accueillant le plus souvent par groupes. L'intégration des «boat people» ne se fait pas sans problèmes, mais leur sort inspire généralement de la sympathie à la popu-

lation. En 1982, ce sont 5100 personnes qui demandent l'asile – soit le double de l'année précédente. En 1984, le nombre des demandes passe à 7500 (sept fois plus qu'en 1979). Et, en 1985, ils sont près de 10 000 à réclamer l'asile en Suisse.

La plus grande partie des requérants d'asile se répartit entre six cantons (Bâle-Ville, Berne, Genève, Zurich, Fribourg et Vaud). Ceux-ci sont tenus par la loi d'offrir l'hébergement et d'établir les motifs des demandes d'asile. La reconnaissance du statut de réfugié dépend, en première instance, de l'Office fédéral de la police (OFP) et ensuite du Département fédéral de justice et police (DFJP). Face à ces demandes, les cantons sont vite surchargés; il leur faut organiser l'hébergement, fournir du personnel à leurs services sociaux et à la police des étrangers. De son côté, la Confédération est, elle aussi, submergée par cette vague de réfugiés. Les 600 cas en suspens en 1980 ont passé à 25 000 en 1985. En août, le chef du DFJP, la Conseillère fédérale Kopp, propose d'accepter la plus grande part des demandes d'asile pendantes depuis plusieurs années, ce qui ferait diminuer fortement la masse des cas en attente. Mais cette proposition se heurte au refus des cantons alémaniques qui invoquent le traitement inégal des anciennes et des nouvelles demandes, des conflits avec la législation sur les étrangers et l'attait que cette mesure ne manque-

rait pas d'exercer sur de nouveaux «réfugiés économiques».

Du tiers-monde aussi

«Réfugié économique», voilà qui renvoie à certains aspects qualitatifs du problème des réfugiés en Suisse. Les requérants d'asile de ces dernières années ne correspondent pas toujours à l'image traditionnelle du réfugié politique traqué. La majorité d'entre eux ne vient plus des pays du bloc de l'Est: en 1985, les quatre cinquièmes arrivent de Turquie ou du tiers-monde (Tamouls du Sri Lanka en particulier et Zaïrois). Ensuite, les requérants actuels sont issus de cultures très étrangères à celle de la population helvétique. Contrairement aux réfugiés des pays de l'Est, ils n'appartiennent généralement pas aux couches intellectuelles moyennes ou supérieures, mais aux milieux défavorisés et même aux plus pauvres d'entre eux.

Leur arrivée en Suisse les catapulte dans une société hautement technique à laquelle il leur est moins aisé de s'adapter que les réfugiés de l'Est européen. De plus, une interdiction de travail, décrétée par quatorze cantons en 1985, les empêche de devenir économiquement indépendants.

En même temps, certaines couches de la population se sentent, dans cette Suisse des années 80, désécurisées par une situation économique peu stable et envisagent l'avenir avec scepticisme. Les taux de chômage, quoique peu élevés par comparaison à d'autres pays qui nous entourent, ont augmenté. Les changements structurels de l'économie marginalisent vite ceux qui ne parviennent pas à suivre cette évolution. Dans ces conditions, Suisses et étrangers jouent des coudes à la recherche d'un emploi ou d'un logement bon marché. Faire des étrangers – et plus particulièrement des demandeurs d'asile – les boucs émissaires d'une dégra-

dation des relations sociales, à cause de leur apparence et de leurs coutumes, est une tendance qui se renforce. Dans les quartiers urbains où la proportion d'étrangers est élevée, les tensions sont sensibles dans la vie quotidienne.

Les victoires de l'Action Nationale

«L'Action Nationale» (AN) continue sur sa lancée d'une politique xénophobe menée depuis les années soixante et ses succès ne cessent de s'affirmer. En octobre 85, l'homologue romand de l'AN, «Vigilance», a accédé au rang de

et Confédération est de plus en plus délicate. Les cantons se mettent à décider d'une politique d'asile de leur côté. Fribourg, par exemple, a décrété ne plus accepter de nouvelles demandes dès le 1^{er} décembre 1985.

Quant aux partis gouvernementaux, ils se démènent pour régler le problème. En plus des mesures d'urgence prises, la loi est rendue plus restrictive:

– En septembre 1985, le Conseil fédéral nomme un «délégué aux réfugiés», chargé de coordonner les mesures entre Confédération et cantons.



Tamouls dans un centre d'accueil près de Berne. (Photo: M. v. Graffenried)

parti le plus important lors des élections genevoises cantonales. Même phénomène quelques semaines plus tard à Lausanne. Les succès de la droite nationaliste ont servi de signal d'alarme et le problème des réfugiés est, désormais, devenu une priorité pour les partis.

Toutefois, une solution pragmatique semble difficilement réalisable.

– L'administration fédérale ne peut venir à bout des dossiers des demandeurs d'asile et la nécessité d'augmenter les effectifs du personnel a été reconnue trop tard. De nouveaux postes n'ont été accordés par le Parlement qu'au cours des deux dernières années.

– La collaboration entre cantons

– En décembre, le gouvernement rend effective une modification de l'Ordonnance sur le droit d'asile, qui élargit, dès le 1^{er} janvier 1986, les possibilités de refuser les demandes manifestement infondées.

– Au printemps 1986, la deuxième révision de la Loi sur l'asile (la première date de deux ans) sera discutée par le Parlement. Les points essentiels de ce projet sont l'abandon du deuxième interrogatoire par l'Office fédéral de la police, l'expulsion dans un délai de trente jours pour les requérants d'asile refoulés et le droit, pour le Conseil fédéral, de suspendre partiellement les effets de la loi en cas d'afflux massif de réfugiés.

Cette révision vise notamment à doter les cantons d'un pouvoir de

décision plus étendu, permettre de reconnaître et de refuser plus rapidement les demandes d'asile infondées, enfin dissuader les nouveaux requérants.

Ces mesures qui devraient désamorcer le sentiment xénophobe en Suisse ont déjà suscité bien des réactions. Les associations d'entraide aux réfugiés craignent un accroissement du nombre des expulsions et, par là, une violation du principe de non-refoulement. Les autorités religieuses, de leur côté, réactualisent le droit d'asile dans les églises en vigueur au moyen âge déjà; en 1985, plusieurs paroisses ont accueilli sous leur toit des réfugiés menacés d'expulsion.

De plus, en novembre 1985, en moins de dix jours, près de 20 000 Suisses ont signé une lettre envoyée à M^{me} Kopp, lui demandant de mener une politique d'asile humaine.

Et demain?

Il est probable qu'en 1986 le sort des réfugiés reste l'un des problèmes politiques les plus délicats, la situation évoluant en Suisse à l'exemple des autres pays européens. La collaboration en Europe à ce sujet, urgente de toute évidence, n'en est qu'au stade des premiers pas. Pour l'instant, la tendance est de se renvoyer mutuellement les réfugiés. Au cours d'une rencontre entre sept pays européens, dont la Suisse, à la fin du mois de novembre à Stockholm, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Paul Hartling, démissionnaire, a invité les pays européens à abandonner leur politique de dissuasion en décrivant la situation mondiale: 97% de ceux qui fuient leur pays trouvent refuge dans un pays du tiers-monde alors que 100 000 sont arrivés en Europe en 1985. Sans compter que le Soudan, l'un des pays les plus pauvres du monde, en accueille chaque mois autant... ●